

AVENANT N° 41 AU REGLEMENT POUR LES JEUX ORGANISES PAR RADIO VINCI AUTOROUTES ACCESSIBLES PAR INTERNET

Date : 29/04/2024

Le présent avenant au Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 (le « Règlement ») vient préciser les termes et conditions applicables au Jeu intitulé « Gagnez un séjour en club Vacances Bleues »

Les termes comportant une majuscule ont la signification qui leur est donnée dans le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet.

1. NOM du JEU :

Le Jeu s'intitule « Gagnez un séjour en club Vacances Bleues »

2. DUREE DU JEU :

Le Jeu débutera le 04/06/2024 et se terminera le 10/06/2024

3. DEROULEMENT DU JEU :

C'est la mécanique « Participation Simple » qui sera appliquée à l'occasion du jeu « Gagnez un séjour en club Vacances Bleues ». (Voir Règlement des Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes). Chaque participant peut se rendre sur le Site Internet afin de s'inscrire pour être sélectionné par tirage au sort et ainsi tenter de remporter la dotation mise en jeu. Les participants devront avoir coché la case indiquant que le participant déclare avoir pris connaissance du Règlement et du présent avenant et en accepter les termes. Pour ce mode de participation, une seule inscription à une Session de Jeu par participant est possible et pourra être prise en compte pendant la durée de celle-ci.

Il sera pratiqué sept tirages au sort pour ce séjour.

4. DOTATION : Deux séjours d'une semaine (7 jours / 7 nuits), sur la base de deux adultes et deux enfants de moins de 15 ans, au club « Plein Sud » à Hyères-les-Palmiers.

1 séjour par gagnant (soit deux gagnants) comprenant

- . L'hébergement
- . La demi-pension
- . L'espace forme
- . Les activités ludiques et sportives

Il ne comprend pas

- . La taxe de séjour, en supplément.
- . Les frais de transport.
- . L'accès à l'espace Spa et les soins soumis à supplément
- . Les prestations supplémentaires (repas non mentionnés, boissons, excursions, soins, etc...)

Le séjour, d'une valeur estimative à 2 503 €, pour 4 personnes (2 adultes tarif normal + 2 enfants au tarif adulte à -25%), en chambre confort, est valable jusqu'au 30 novembre 2025, en fonction des disponibilités et dates d'ouverture et minimum de nuitées en vigueur selon périodes.

Périodes d'exclusion : du 06/07 au 24/08/2024 et du 12/07/2025 au 23/08/2025.

5. MODALITE d'ATTRIBUTION DES LOTS :

La Société Organisatrice, Radio VINCI Autoroutes informera les gagnants des modalités de remise des dotations via l'envoi d'un courriel.

6. Le Jeu « Gagnez un séjour en club Vacances Bleues » est régi par le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet en date du 25 Avril 2016 ainsi que par le présent Avenant. En cas de contradiction entre les termes du présent Avenant et le Règlement pour les Jeux organisés par Radio VINCI Autoroutes accessible par Internet, les termes et conditions du présent Avenant prévaudront.

7. Le présent Avenant est soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation de cet Avenant ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

1.

